

Monsieur Christian Muneaux

Président de la société de pêche « l'Amicale du Haut Lison »

1 Grande Rue, 25 330 Nans-Sous-Sainte-Anne

03.38.86.65.23 / 06.64.70.80.68

muneaux.christian@yahoo.fr

À Monsieur David PHILOT,

Préfet du Jura

Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement

8 rue de la Préfecture, 39 000 Lons-le-Saunier

pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr

Nans-Sous-Sainte-Anne, le 30/07/2020

Objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud – LEMUY

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier, je souhaite exprimer un avis très défavorable quant à l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud à Lemuy. La lecture du dossier met en lumière un manque évident de garanties au niveau sanitaire et environnemental, notamment vis-à-vis de la pollution de l'eau et des milieux aquatiques.

La commune de Lemuy est en effet située en plein cœur d'une zone humide (site classé par la DIREN et la DREAL), et son bassin hydrographique alimente directement la source du Lison située sur la commune de Nans sous Sainte Anne. Or une étude podologique et hydrogéologique du site fut réalisée en 1973 (lors de la préparation au remembrement). Elle montre que la commune de Lemuy est localisée sur un sous-sol calcaire datant du Jurassique, très perméable et drainé vers l'aval en direction du Nord vers la source du Lison (drainage souterrain par les étages Bajocien et Bathonien - Voir annexe 2, étude podologique et hydrogéologique de Lemuy). Ainsi les eaux pluviales qui lessivent les sols de la commune de Lemuy seront progressivement chargés en hydrocarbures, produits bitumineux et en métaux lourds issus des rejets atmosphériques quotidiens, et termineront leur trajet dans les eaux souterraines drainées jusqu'à la source du Lison.

Le diagnostic Enviroma joint au dossier manque de garanties sérieuses, pour ne pas dire frise le ridicule au niveau de l'argumentaire scientifique, puisqu'il précise que « Le point de rejet (d'effluents liquides) sera identique au rejet actuel des eaux pluviales qui rejoignent un fossé. Selon la carte IGN, ce fossé n'est connecté à aucun cours d'eau ». De plus, il est mentionné que « Le site n'est pas inclus dans aucune zone naturelle de type ZNIEFF, ZICO ou NATURA2000 ». Faut-il comprendre que l'eau polluée qui rejoindra ce fossé restera donc dans ce fossé ? Faut-il comprendre que les retombées atmosphériques se feront uniquement sur le site d'exploitation et pas sur les sols environnants de la commune ?

Bien évidemment, tous les effluents liquides rejetés dans ce fossé, ainsi que les micropolluants dispersés par les fumées atmosphériques et retombant sur le sol à des kilomètres à la ronde termineront leur trajet dans l'eau souterraine du sous-sol karstique de Lemuy et donc l'eau du Lison. La carte IGN est un bien maigre ressort pour justifier du respect des prescription générales. Dans un massif calcaire karstique, les cours d'eau sont aussi bien superficiels que souterrains, et beaucoup de ruisseaux temporaires parsèment les prairies de cette zone humide, notamment le Lison supérieur. Prendre le risque d'installer une centrale d'enrobage à chaud sur un tel site paraît donc inacceptable au regard des garanties limitées du dossier, de l'intérêt économique réduit que suscite cette exploitation comparé à l'intérêt sanitaire (eau potable de la commune), environnemental et l'attrait touristique très fort qu'est la source du Lison à Nans-Sous-Sainte-Anne. Les dernières études environnementales réalisées sur la Loue (et dont le Lison est le principal affluent) prouvent clairement l'impact très fort de l'agriculture locale sur la pollution de l'EAU et la dégradation du milieu aquatique, suscitant de vives émotions. À l'heure où les préoccupations des citoyens sont d'abord tournées vers l'écologie, je ne souhaite pas compléter la liste avec ce type de pollution industrielle, d'autant que notre rivière est suivie de très près par la fédération de pêche du Doubs (inventaires piscicoles, pêches électriques pluriannuelles, mesures que la qualité de l'eau).

Je suis certain Monsieur le Préfet que vous saurez prendre en compte nos préoccupations. Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie Monsieur le Préfet d'agréer mes salutations les plus respectueuses.

Le président de la société de pêche « l'Amicale du Haut Lison »

Christian Muneaux